



Vivre à Mouriès,

un village plus confortable au quotidien pour ses habitants.

*Le projet politique, nommé **Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme** sera débattu prochainement en **Conseil Municipal**.*

L'écriture réglementaire du document d'urbanisme est en cours et le projet de PLU devrait pouvoir être arrêté au premier trimestre 2013, pour laisser ensuite place à l'enquête publique.

Les investigations engagées et débattues pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du village engageront son avenir pour les quinze ans qui viennent. Elles s'intéressent à quatre sujets principaux qui composent l'essentiel des préoccupations quotidiennes des habitants : **un logement pour tous, des déplacements en automobile mais surtout à pieds et à vélo en toute sécurité, la préservation d'une économie agricole efficace, le développement des activités économiques pour accroître l'offre de services et créer des emplois ainsi que la sauvegarde et la mise en valeur des somptueux espaces naturels et agricoles qui constituent l'écrin du village et sa notoriété.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES



L'Atelier des Villes
et des Territoires



10/10/2012

Le Plan Local d'Urbanisme peut apporter sa contribution au programme ambitieux et nécessaire d'améliorer la vie quotidienne à Mouriès. 4 orientations mettent en actions ce projet.



1 En **maîtrisant le développement** tant dans sa forme (abandon du lotissement consommateur d'espace au profit de formes urbaines plus économes) que dans l'offre de logements qu'il procure (mixité d'offre locative ou d'accession à la propriété), la commune pourra assurer son développement sereinement.

Il faudra nécessairement « **ralentir** » la **croissance de la population** car poursuivre le rythme actuel risque d'épuiser les ressources foncières disponibles à très court terme.

Construire un peu moins, mais mieux pour élargir l'offre aux jeunes célibataires ou en couples et aux personnes âgées, ce qui n'exclura pas que des logements à « prix maîtrisés » soient proposés à la vente, permettra de ne pas perturber les équilibres actuels et le fonctionnement des équipements communaux, en particulier, scolaires.

L'objectif de cette proposition consiste à mettre en place ce que l'on nomme le « **parcours résidentiel** » qui tendra à proposer un « logement pour tous » à tous les stades de la vie des familles.

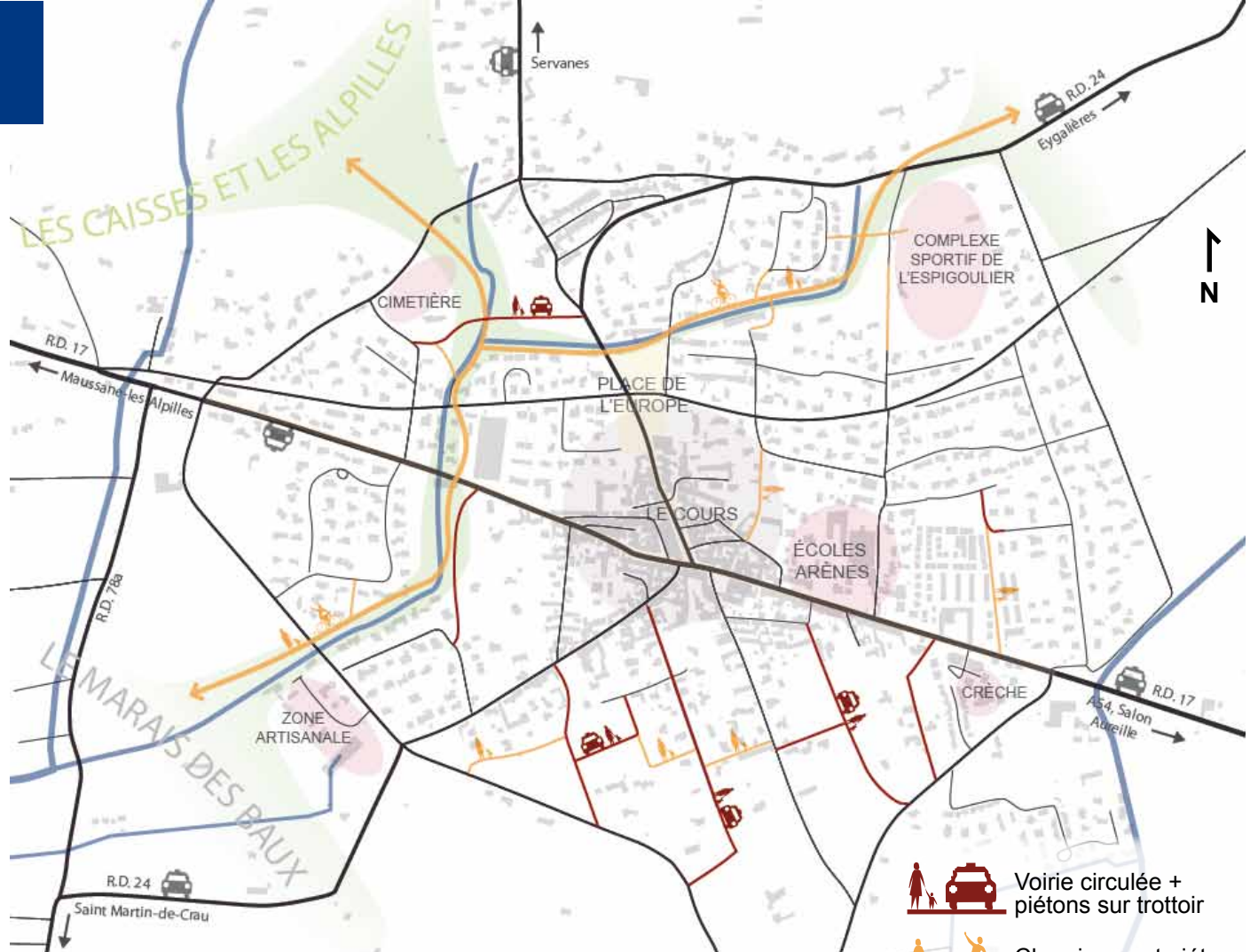
L'offre immobilière devra assurer une mixité à la fois sociale, générationnelle et fonctionnelle (logements + activités, notamment à proximité du centre du village).

Des innovations sur la qualité des logements et les performances énergétiques et environnementales seront de la partie. Afin d'engager Mouriès sur un vrai développement énergétique durable

La maîtrise du développement suppose la mise en place d'une stratégie foncière pour mobiliser le foncier disponible dans ce sens. L'action est engagée par le recours aux services de l'Établissement Public Foncier Régional.

« **Un logement pour tous** »





« Des déplacements sécurisés »



2 La façon dont le territoire construit s'est installé dans le temps n'a pas résolu et parfois sensiblement compliqué la bonne accessibilité piétonne et cycliste au centre du village et aux équipements scolaires et sportifs.

Les études conduites sur le réseau des gaudres et canaux, en particulier quand ils traversent le village ont montré qu'il sera possible à plus ou moins long terme, de les border de cheminements de quelques mètres de large pour désenclaver certains lotissements et faciliter l'accessibilité sécurisée du centre et des équipements.

Ces chemins permettront un meilleur entretien des cours d'eau et une limitation des risques d'inondation éventuelle.

Ainsi, se constituera un maillage piétonnier à l'écart des axes routiers qui constituera des parcours agréables, ombragés et frais propices à la promenade, à la pratique du sport et à la découverte des milieux naturels du village.

Par ailleurs, des prises de position réduisant le stationnement sur certains axes comme la rue Pasteur et le Cours pourraient permettre de limiter l'emprise de la voiture peu propice à la convivialité des déplacements piétonniers et aux rencontres spontanées.

« Un développement économique sur mesure »

3 Favoriser le maintien et le développement des services privés (commerces, santé,...), permettre aux entreprises existantes de se développer et à de nouvelles activités de s'implanter font partie des mesures nécessaires pour permettre d'accroître le nombre d'emplois locaux et mieux répondre à l'attente des artisans et des agriculteurs soucieux de transformer leurs produits.

Par ailleurs, l'accroissement du nombre des commerces et l'implantation de professions libérales permettra d'**élargir l'offre de services**. Il est également envisagé de créer une «plateforme» destinée à héberger des petites entreprises tertiaires à la recherche de locaux mutualisés et peu coûteux.

La **mise en valeur du potentiel touristique** participe également d'un développement économique harmonieux de la commune. Elle sera assurée par des « points d'accès » à des sentiers balisés dans le massif des Alpilles et également par la réalisation progressive des chemins internes au village doté de points de repos et d'observation des vues et des milieux.

Il s'agira d'un développement limité qui sera profitable aux commerces du village et aux habitants. L'offre existante d'hébergement touristique pourra être complétée afin de répondre aux attentes des touristes et des curieux.

« Une qualité de vie liée aux remarquables paysages, espaces naturels et agricoles »



4 La sauvegarde et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels relève d'une volonté de **servir le développement des activités agricoles et d'assurer la pérennité des espaces naturels tous remarquables**.

Le patrimoine bâti (monuments, maisons du village, mas dans le milieu naturel) exige le même respect.

Le village se trouve à la conjonction de trois milieux réputés pour leurs exceptionnelles qualités naturelles et pour être favorables à la mise en valeur d'activités agricoles performantes. Les mesures de préservation des espaces naturels et des paysages, les mesures de valorisation d'activités agricoles dynamiques serviront également à affirmer une plus grande **biodiversité** : la plaine de la Crau, le marais des Baux et le massif des Alpilles.

Cette richesse exceptionnelle mérite un niveau de protection élevé prescrite par la Directive Paysagère, document de l'État dont le Parc Naturel Régional des Alpilles a la responsabilité de son application.

Une «approche environnementale de l'urbanisme» a précédé la mise à l'étude du PLU et un état initial de l'environnement réalisé par la suite permettent de confronter les options du PLU aux critères d'**excellence environnementale** de façon à, notamment, permettre le bon développement de la biodiversité des espèces animales et végétales et à garantir la richesse paysagère de Mouriès.

